



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **6 août 2025 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la dérogation mineure suivantes :

1.	Numéro de cadastre :	6 418 622, 6 418 623, 6 418 625, 6 418 627
2025-0038	Numéro d'immeuble :	Chemin Santerre, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none">1. Autoriser une largeur minimale de lot de 21.48 mètres pour le lot A au lieu de 50 mètres, comme indiqué au Règlement de zonage 115-2, section 1,2, chapitre 3, Zone H-02;2. Autoriser une largeur minimale de lot de 15.82 mètres pour le lot C au lieu de 50 mètres, comme indiqué au Règlement de zonage 115-2, section 1,2, chapitre 3, Zone H-02; <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/avis-public/avis-public-derogation-mineure-lot-6-418-625-2/</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 21^e jour du mois de juillet de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques